

Décision

Générale

colonial

Décision n° 790/SG/FP accordant un congé annuel à une institutrice contractuelle.

n° 790/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Au titre de congé annuel, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires, à passer à Karikal, 154, rue Tirnoular, est accordée à Mme Houssaine Mahaboubounissa.

Art. 2

— Mme Houssaine Mahaboubounissa voyagera seule et quittera Djibouti, en principe par l'avion du 1er juin 1968. Il lui sera délivrée, à cet effet, une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste Diibouti-Madras. via Aden-Bombay et retour. L'intéressée pourra prétendre, dans les conditions habituelles, au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée Madras-Karikal-Madras.

Art. 3

Mme Houssaine devra avoir rejoint son poste à la prochaine rentrée scolaire.

Art. 4

La dépense résultant de la présente décision est imputable au budget du Territoire.